

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 34
la commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

Référence : CJ RD34
N° : T-C-2022-10-135

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE
LE MAIRE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L2213-1 et suivants ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU l'avis favorable du Maire de LUSANGER du 20 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable du Maire de SION-LES-MINES du 20 octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 34 afin de procéder à des travaux de mise en oeuvre d'enrobés.

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 34 classée RDL2 entre les PR 11 + 869 et 11 + 956* sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

du 25 octobre 2022 au 26 octobre 2022

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation. La restriction sera maintenue 24h/24.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 28 octobre 2022.

ARTICLE 2

La circulation dans le sens SION-LES-MINES vers SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX sera déviée par:

- Route départementale RD1
- Route départementale RD775
- Route départementale RD771G
- Route départementale RD69

La circulation dans le sens SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX vers SION-LES-MINES sera

* Coordonnées GPS : RD34 de 47.720712,-1.488846 à 47.720470,-1.487630

déviée par:

- Route départementale RD69
- Route départementale RD771D
- Route départementale RD775
- Route départementale RD1

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par HERVE TP, route d'Ancenis 44670 Juigné des moutiers, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

Le 20/10/2022

P/ Le Maire empêché

L'Adjoint au Maire

BERTRAND Michel

Fait à NOZAY

Le **21 OCT. 2022**

Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement

Philippe BELIZAIRE

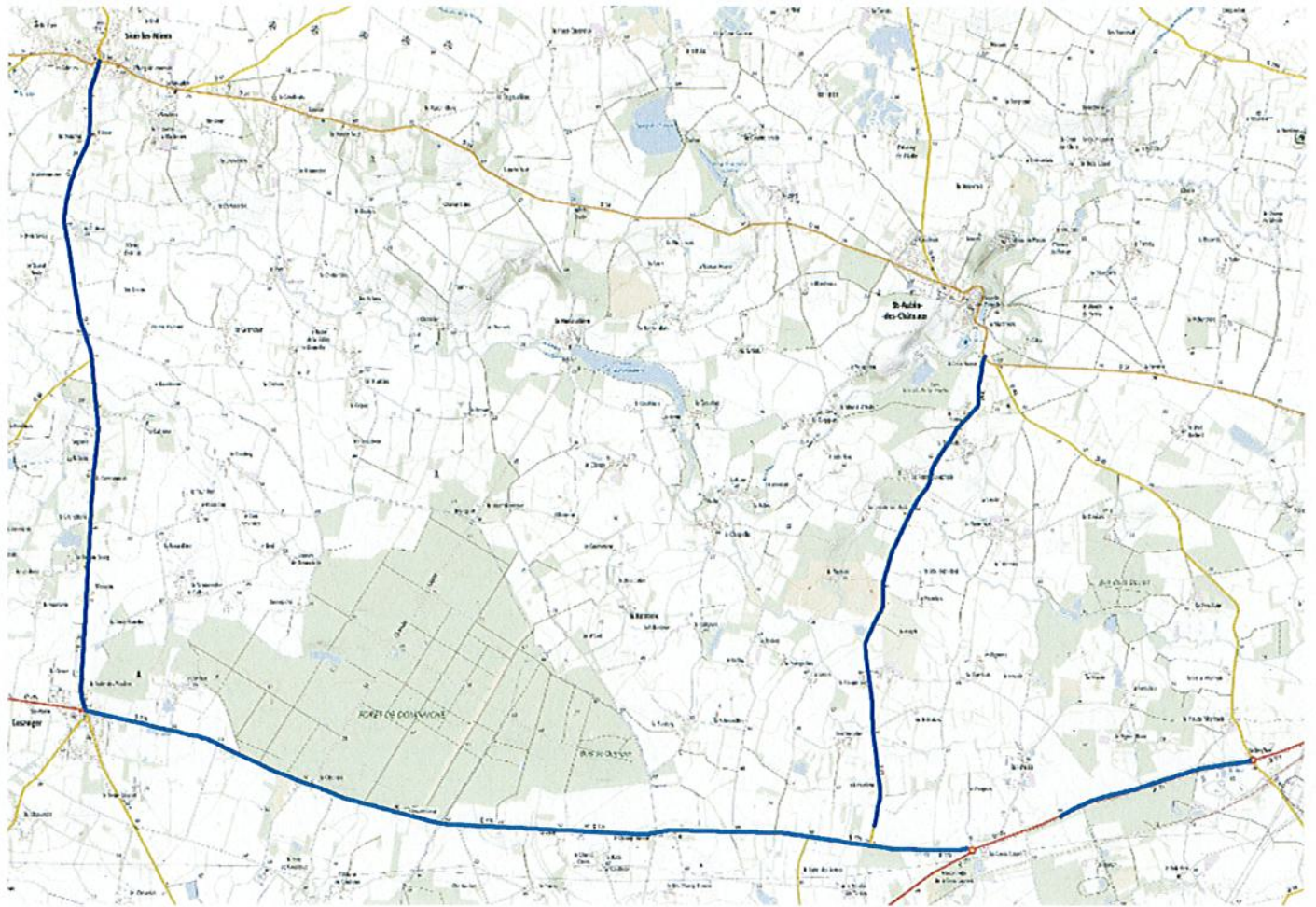
8568 .000 1 S

Situation des travaux



Déviations(s)

La circulation dans le sens SION-LES-MINES vers SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX sera dévié par:





Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Affaire suivie par :
M Joseph CHATELAIN
Tél: 02 44 44 11 00
joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

NOZAY, le 18 octobre 2022

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur la route départementale 34

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de procéder à des travaux de mise en oeuvre d'enrobés. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 34 classée RDL2 entre les PR 11 + 869 et 11 + 956 sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

du 25 octobre 2022 au 26 octobre 2022

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 28 octobre 2022.

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.

Avis COMMUNE

☒ Favorable

☐ Défavorable pour le motif suivant :

A Lusanger, le 18/10/2022
Le Maire
Yves FROMENTIN

Merci d'adresser par retour mail ce document à
joseph.chatelain@loire-atlantique.fr



Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Affaire suivie par :
M Joseph CHATELAIN
Tél: 02 44 44 11 00
joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

NOZAY, le 18 octobre 2022

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur la route départementale 34

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de procéder à des travaux de mise en oeuvre d'enrobés. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 34 classée RDL2 entre les PR 11 + 869 et 11 + 956 sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

du 25 octobre 2022 au 26 octobre 2022

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 28 octobre 2022.

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.

Avis COMMUNE

☒ Favorable

☐ Défavorable pour le motif suivant :

À Sion-les-Mines, le 18/10/22

Le Maire, Bruno DEBRAY



Merci d'adresser par retour mail ce document à :

joseph.chatelain@loire-atlantique.fr